

DEPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2017

L'an **deux mille dix-sept**, le **vendredi vingt-neuf septembre** à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent(e)s : Jean **TOUZEAU**, Josette **BELLOQ**, Philippe **QUERTINMONT**, Yasmina **BOULTAM**, Marc **GALET**, Marielle **DESCOUBES SIBRAC**, Bernard **RIVAILLÉ**, Claude **DAMBRINE**, Tayeb **BARAS**, Stéphane **PERES DIT PEREY**, Michèle **FAORO**, Jean-Claude **FEUGAS**, Cyrille **PEYPOUDAT**, Aziz **S'KALLI BOUAZIZA**, Jannick **MORA**, Grégoric **FAUCON**, Mireille **KERBAOL**, Brétislav **PAVLATA**, Maria Del Pilar **RAMIREZ**, Salim **KOÇ**, Danielle **JOUS**, Vincent **COSTE**, Maférima **DIAGNE**, Loubna **EDNO BOUFAR**, Jean-Pierre **BACHÈRE**, Jean-Baptiste **DEFRANCE**, Marc **SALLOT**, Richard **UNREIN**, Mónica **CASANOVA**.

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné procuration :
Pierrette **DUPART** (procuration Josette **BELLOQ**),
Suna **ERDOGAN** (procuration Jean-Pierre **BACHERE**),
Jean-Louis **COUTURIER** (procuration Marc **GALET**),
Alexandre **CHADILI** (procuration Philippe **QUERTINMONT**).

Absente excusée :
Myriam **LECHARLIER**.

Absent :
Frédéric **BERGMAN**.

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

N° 2017/29.09/07

**CHANTIER COLLECTIF TRAVAIL D'INTERET GENERAL
POUR RENOVATION VESTIAIRES STADE RENE SAYO
CONVENTION – AUTORISATION SIGNATURE**

Monsieur Philippe QUERTINMONT est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Bernard RIVAILLÉ, Adjoint délégué au développement social et des quartiers, explique aux membres de l'assemblée délibérante que partant des problématiques observées sur le territoire, le CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) permet de prévenir la délinquance sur l'ensemble de la commune, d'éviter la récurrence de violences ou de faits délictueux sur des victimes tout en favorisant la réinsertion sociale de personnes fragilisées, confrontées à des risques de dérives violentes.

Le Travail d'Intérêt Général est une sanction pénale de substitution à l'emprisonnement qui profite à tous et une opportunité pour notre société car elle permet :

- * de favoriser la prévention de la récurrence et l'insertion,
- * de réhabiliter la confiance entre personne condamnée et société.

Le TIG consiste en un travail non rémunéré, au sein d'une association, d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public.

Ces actions s'inscrivent dans les priorités définies dans les stratégies territoriales du CLSPD de Lormont et reprises dans la convention territoriale du contrat de Ville.

A l'occasion de concertations avec le Parquet, les autorités judiciaires, le service de probation et d'insertion et la Ville, depuis 2015, accueille des « tigestes » dans le cadre d'un groupe d'adultes sur des chantiers de rénovation (Point Animation Carriet, Lormont Espace Santé Information), encadrés par un technicien de l'association des Compagnons Bâisseurs.

Un nouveau chantier destiné à la rénovation d'une partie du stade « SAYO » (vestiaire et une partie des tribunes) est mis en place cet automne.

A ce titre une convention de partenariat entre la Ville et les Compagnons Bâisseurs doit être signée. Celle-ci fixe les conditions de déroulement du chantier TIG.

La Ville rémunérera les prestations suivantes à l'association des Compagnons Bâisseurs :

- * Achat des matériaux et d'équipements nécessaires au chantier : 4.500 €,
- * Main d'œuvre : 10.500 €,

soit un montant total de 15.000 € imputés sur l'article 615211 du chapitre 011 du budget 2017.

Cette action est financée par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour un montant de 7.000 € imputés sur l'article 74718 chapitre 74 du budget 2017.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Avis favorable de la Commission Ville Sereine du 4 septembre 2017.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention territoriale de la Ville de Lormont et en particulier l'orientation N° 12 (favoriser la tranquillité publique et la prévention de la délinquance) ;

Entendu le rapport de présentation,

Considérant la nécessité de poursuivre les actions de prévention de la récidive et les actions favorisant l'insertion professionnelle ;

Considérant la nécessité de soutenir les actions favorisant le rapprochement de toutes personnes éloignées des institutions de droit commun ;

DÉCIDE :

Article unique :

d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention avec l'association des Compagnons Bâisseurs.

VOTE :

POUR :

- 25 - Groupe des Élu(e)s Socialistes et Personnalités de Progrès,
- 3 - Groupe des Élu(e)s Communistes et Républicains,
- 1 - Groupe Europe Écologie les Verts,
- 2 – Groupe Choisir Lormont,
- 1 – Groupe Lormont Avenir,
- 1 – Groupe Nouveau Parti Anticapitaliste.

Le Maire :

- ⇒ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- ⇒ informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

FAIT A LORMONT, le 2 octobre 2017
pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Maire,